

RECUEIL

des ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE des COTES d'ARMOR

26 AOUT 2019

RAA SPECIAL N° 66

La version intégrale du recueil est consultable aux guichets accueil de la
Préfecture ainsi que sur le site internet de la Préfecture :
<http://www.cotes-darmor.gouv.fr>

SOMMAIRE

22 Préfet

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Décision en date du 19 Août 2019 portant subdélégation de signature

Décision en date du 19 Août 2019 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté en date du 23 Août 2019 relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des Finances publiques des Côtes-d'Armor

PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR

Direction départementale
des territoires et de la mer

Secrétariat général

DECISION

portant subdélégation de signature

M. Pierre BESSIN,
Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts
Directeur départemental des territoires et de la mer

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements et notamment l'article 44,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration,

VU le décret du 3 novembre 2016 nommant M. Yves LE BRETON, Préfet des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 20 décembre 2016 nommant M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 13 juin 2017 nommant M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 5 septembre 2018 nommant M. Eric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 donnant délégation de signature à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté préfectoral en date du 25 juillet 2019 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La délégation de signature donnée par l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par :

- M. Eric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,
- M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral.

ARTICLE 2 : La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les chefs de service et adjoints désignés ci-après, dans le cadre des attributions de leur service :

M. Raymond CAPITAINE, secrétaire général,
M. Patrice DHEZ, adjoint au secrétaire général,

M. Bernard DIDIER, chef du service environnement,
M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service environnement,

Mme Françoise SALAUN, chef du service agriculture et développement rural,
M. Yannick CORNEC, adjoint au chef du service agriculture et développement rural et chef de l'unité agriculture durable,

Mme Gwenael HERVOUET, chef du service planification, logement, urbanisme,
M. Jean-Matthieu HOUPE, adjoint au chef de service planification, logement, urbanisme et chef de l'unité renouvellement urbain et logement public,

Mme Kristenn LE BOURHIS, chef du service activités maritimes,
Mme Martine POUILLAIN, adjointe au chef du service activités maritimes et chef de l'unité gens de mer-navires,

M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement mer et littoral,
M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement mer et littoral,
Mme Nancy LEGER, adjointe au chef de service aménagement mer et littoral et responsable du site de la DDTM à PAIMPOL, chef de l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

Mme Priscille GHESQUIERE, chef de la mission observation des territoires, développement durable et paysage.

ARTICLE 3: La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les chefs d'unité et adjoints ainsi que par les agents identifiés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives :

Mme Nadine PANSART, chargée de missions « qualité et performance »,

M. Tanguy PRIGENT, chef de pôle ressources humaines et modernisation au secrétariat général,
Mme Patricia MAHE-DARCEL, adjointe au chef de pôle ressources humaines et modernisation au secrétariat général,

M. Philippe BLANCHARD, chef de l'unité logistique au secrétariat général,

Mme Chantal GEFFRELOT, chef de l'unité budget au secrétariat général,

Mme Claudine GUYADER, adjointe au chef du pôle risques sécurité,

Mme Anne LELIARD, chef de l'unité sécurité routière au secrétariat général/pôle risque-sécurité,

M. Frédéric XOLIN, chef de l'unité éducation routière au secrétariat général/pôle risque-sécurité,

M. Morgane QUEMERC'H, adjointe au chef de l'unité éducation routière au secrétariat général/pôle risque-sécurité,

Mme Sophie RIBOD, chef de l'unité risques et nuisances au secrétariat général/pôle risque-sécurité,

Mme Martine ROUXEL, chargée d'études RN, référente inondation-démarche PAPI au secrétariat général/pôle risque-sécurité,

M. Didier ROBIN, chef de l'unité bâtiment-construction-accessibilité au secrétariat général,

M. Bertrand BARRES, adjoint au chef de l'unité bâtiment-construction-accessibilité au secrétariat général,

Mme Claudine LEBORGNE, chef de l'unité eau et milieux aquatiques au service environnement,

M. Pascal COSSON, adjoint au chef de l'unité eau et milieux aquatiques au service environnement,

M. Jean-Paul TURGIE, chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture au service environnement,

M. Marc L'HERMITTE, adjoint au chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture au service environnement,

M. Marc BONENFANT, chef de l'unité nature et forêt au service environnement,

M. Marc LE GALL, adjoint au chef de l'unité nature et forêt au service environnement,

Mme Marie-Claire DERRIEN, chef de l'unité foncier agricole et sociétés au service agriculture et développement rural,

Mme Laurence DIJOUX, chef de l'unité compétitivité de l'agriculture au service agriculture et développement rural,

M. Guillaume RIBOD, adjoint au chef d'unité et chargé de mission contrôles internes, qualité, conjoncture et filières,

Mme Véronique LE GARREC, chef de l'unité planification animation réseau au service planification, logement, urbanisme,

M. Guillaume POULIQUEN, chef de l'unité planification activités transversales au service planification, logement, urbanisme,

Mme Isabelle LOUARN, chef de l'unité politiques du logement au service planification, logement, urbanisme,

Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN, adjointe au chef de l'unité renouvellement urbain et logement public au service planification, logement, urbanisme,

M. Yves LE GALL, adjoint au chef de l'unité logement privé au service planification, logement, urbanisme,

Mme Clémentine VOISIN, chef de l'unité application du droit des sols au service planification, logement, urbanisme,

Mme Magali LECLERCQ, adjoint au chef de l'unité application du droit des sols au service planification, logement, urbanisme,

M. Lilian SANZ, chargé de mission logement au service planification, logement, urbanisme,

Mme Nathalie GAY, chef de l'unité planification SCoT littoral au service planification, logement, urbanisme,

M. Nicolas REMOND, chef de l'unité système d'information territorial à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

M. Eric PARIZE, chef de l'unité paysage et territoires durables à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

M. Edouard MORIN, chef de l'unité études et prospective et pilote de l'atelier connaissance des territoires à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

M. Jean-François COROUGE, chargé de mission foncier à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

M. Stéphane BURGUE, chef de l'unité usages et réglementations maritimes au service activités maritimes,

M. Régis QUELLEC, chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

M. Yannick ROBIN, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

M. Gilles ALLANIC, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

Mme Aurélie DAVID, adjointe au chef de l'unité cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

M. Sébastien GOMEZ, chargé des cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

Mme Christelle HENRY, chargée des cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

Mme Françoise LE MAOUT-HAMON, chargée des affaires domaniales sur le DPM à l'unité gestion du DPM au service aménagement mer et littoral,

M. Jean-Philippe HAMON, gestionnaire du DPM à l'unité gestion du DPM au service aménagement mer et littoral,

M. Vincent FERREIRA, gestionnaire du DPM à l'unité gestion du DPM au service aménagement mer et littoral.

ARTICLE 4 : La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les délégués territoriaux, les chefs d'unités territoriales et par les agents des unités territoriales identifiés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives :

Mme Nathalie ROYER, déléguée territoriale de Saint-Brieuc,

M. Eric PARIZE, délégué territorial de Saint-Brieuc par intérim, en l'absence de cette dernière,

M. Franck RICHTER, chef de l'unité territoriale de Dinan,

M. Michel DOURFER, correspondant gestion du littoral-risques à l'unité territoriale de Dinan,

M. Benoît BOUBENNEC, délégué territorial de Lannion,

Mme Maryvonne HUBY, cheffe de l'unité territoriale de Guingamp-Rostrenen,

Mme Arielle CHARPENTIER, responsable application droit des sols à l'unité territoriale de Guingamp-Rostrenen ,

M. Jean-Luc LE GALL, responsable application du droit des sols et correspondant accessibilité à l'unité territoriale de Guingamp-Rostrenen,

ARTICLE 5 : La décision du 7 mars 2019 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

ARTICLE 6 : Le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le 19 août 2019,

~~Le~~ directeur départemental
des Territoires et de la Mer

Pierre BESSIN

PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR

Direction départementale
des territoires et de la mer

Secrétariat général

DECISION

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics

M. Pierre BESSIN,
Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts
Directeur départemental des territoires et de la mer

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret n° 2012-12-46 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret du 3 novembre 2016 nommant M. Yves LE BRETON, Préfet des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 20 décembre 2016 nommant M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 13 juin 2017 nommant M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 5 septembre 2018 nommant M. Eric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2017 portant délégation de signature à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics,

DECIDE

ARTICLE 1 :

1.1 La délégation de signature accordée à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, à l'effet d'exercer les attributions du pouvoir adjudicateur pour les marchés publics peut, sous sa responsabilité, être exercée par :

- M. Eric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,
- M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral.

1.2 Cette délégation de signature peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives et dans la limite des références indiquées pour chacun :

<u>LES CHEFS DE SERVICE ET ADJOINTS</u>		
<p><u>SECRETARIAT GENERAL</u> BOP 181, 207 215, 217, 333 et 723</p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Raymond CAPITAINE, secrétaire général, • M. Patrice DHEZ, adjoint au secrétaire général, 	<p>Fournitures et services : 30 000 euros TTC</p> <p>Travaux : 50 000 euros TTC</p>
<p><u>SECRETARIAT GENERAL</u> <u>Pôle risque-sécurité</u> BOP 181, 207</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Claudine GUYADER, adjointe au chef du pôle risque-sécurité, 	
<p><u>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT, URBANISME</u> BOP 135</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Gwenael HERVOUET, chef du service planification, logement, urbanisme, • M. Jean-Matthieu HOUPE, adjoint au chef de service planification, logement, urbanisme, 	
<p><u>SERVICE ACTIVITES MARITIMES</u> BOP 205</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Kristenn LE BOURHIS, chef du service activités maritimes, • Mme Martine POUILLAIN, adjoint au chef du service activités maritimes, 	
<p><u>SERVICE AMENAGEMENT MER ET LITTORAL</u> BOP 113 et 205</p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement, mer et littoral, • M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral, • Mme Nancy LEGER, adjointe au chef de service aménagement, mer et littoral, 	
<p><u>SERVICE ENVIRONNEMENT</u> BOP 113 et 162</p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Bernard DIDIER, chef du service environnement, • M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service environnement, 	
<p><u>SERVICE AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL</u> BOP 154</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Françoise SALAUN, chef du service agriculture et développement rural, • M. Yannick CORNEC, adjoint au chef du service agriculture et développement rural, 	
<p><u>MISSION OBSERVATION DU TERRITOIRE. DEVELOPPEMENT DURABLE ET PAYSAGE</u> BOP 113 et 135</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Priscille GHESQUIERE, chef de la mission observation des territoires, développement durable et paysage, 	

	<u>UNITES DU SIEGE</u>	
<u>SECRETARIAT GENERAL</u> SG/Unité Logistique BOP 333 et 723	<ul style="list-style-type: none"> • M. Philippe BLANCHARD, chef de l'unité logistique, 	6 000 euros TTC
SG/Unité Budget BOP 333 et 723	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Chantal GEFFRELOT, chef de l'unité budget, • M. Jean STARCK, chargé de mission budget, 	4 000 euros TTC
SG/Unité Risques-nuisances BOP 181	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Sophie RIBOD, chef de l'unité risques-nuisances, 	4 000 euros TTC
SG/Unité Sécurité routière et ingénierie gestion de crise BOP 207	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Anne LEIARD, chef de l'unité sécurité routière, 	4 000 euros TTC
SG/Unité Education routière BOP 207	<ul style="list-style-type: none"> • M. Frédéric XOLIN, chef de l'unité éducation routière, • Mme Morgane QUEMERC'H, adjointe au chef de l'unité éducation routière, 	4 000 euros TTC
SG/Unité Bâtiment-construction -accessibilité BOP 723	<ul style="list-style-type: none"> • M. Didier ROBIN, chef du l'unité bâtiment construction-accessibilité, • M. Bertrand BARRES, adjoint au chef du l'unité bâtiment-construction-accessibilité, 	4 000 euros TTC
SG/Unité Gestion des ressources humaines BOP 215 et 217	<ul style="list-style-type: none"> • M. Tanguy PRIGENT, chef de pôle ressources humaines et modernisation, • Mme Patricia MAHE, adjointe au chef de pôle ressources humaines et modernisation, 	4 000 euros TTC
<u>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT, URBANISME</u> BOP 135	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques du logement : Mme Isabelle LOUARN, chef de l'unité politiques du logement, • Mission logement : M. Lilian SANZ, chargé de mission logement, • Application du droit des sols : Mme Clémentine VOISIN, chef de l'unité application du droit des sols, • Planification Scot littoral : Mme Nathalie GAY, chef de l'unité planification SCoT et littoral, • Planification activités transversales : M. Guillaume POULIQUEN, chef de l'unité planification activités transversales, • Planification animation réseau : Mme LE GARREC Véronique, chef de l'unité planification animation réseau, 	4 000 euros TTC
<u>SERVICE ACTIVITES MARITIMES</u> BOP 205	<ul style="list-style-type: none"> • Unité littorale des affaires maritimes : M. Régis QUELLEC, chef de l'unité littorale des affaires maritimes, M. Yannick ROBIN, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes, M. Gilles ALLANIC, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes, 	4 000 euros TTC
<u>SERVICE AMENAGEMENT MER ET LITTORAL</u> BOP 205	<ul style="list-style-type: none"> • Unité des cultures marines : Mme Aurélie DAVID, adjointe au chef de l'unité cultures marines, 	4 000 euros TTC

<u>MISSION OBSERVATION DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PAYSAGE</u> BOP 113 et 135	<ul style="list-style-type: none"> • M. Edouard MORIN, chef de l'unité études et prospective et atelier connaissance des territoires, 	4 000 euros TTC
<u>SERVICE ENVIRONNEMENT SE/Eau et milieux aquatiques</u> BOP 113 et 162	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Claudine LEBORGNE, chef de l'unité eau et milieux aquatiques, 	4 000 euros TTC
<u>SE/Politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture</u> BOP 162	<ul style="list-style-type: none"> • M. Jean-Paul TURGIE, chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture, 	4 000 euros TTC
<u>LES UNITES TERRITORIALES</u>		
<u>DELEGATION TERRITORIALE DE SAINT-BRIEUC</u> BOP 333	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Nathalie ROYER, déléguée territoriale de Saint-Brieuc, • M. Eric PARIZE, délégué territorial de Saint-Brieuc par intérim, 	4 000 euros TTC
<u>DELEGATION TERRITORIALE DE LANNION</u> BOP 333	<ul style="list-style-type: none"> • M. Benoît BOUBENNEC, délégué territorial de Lannion, 	4 000 euros TTC
<u>UNITE TERRITORIALE DE GUINGAMP-ROSTRENEEN</u> BOP 333	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Maryvonne HUBY, cheffe de l'unité territoriale de Guingamp-Rostrenen, 	4 000 euros TTC
<u>UNITE TERRITORIALE DE DINAN</u> BOP 333	<ul style="list-style-type: none"> • M. Franck RICHTER, chef de l'unité territoriale de Dinan. 	4 000 euros TTC

ARTICLE 2 :

La délégation de signature accordée à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat, portant sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses imputées sur les programmes listés ci-après, peut, sous sa responsabilité, être exercée par Eric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer et par Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral :

- BOP 113 : paysage, eau et biodiversité
- BOP 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
- BOP 149 : forêt
- BOP 154 : économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires
- BOP 162 : interventions territoriales de l'État
- BOP 181 : prévention des risques
- BOP 205 : sécurité et affaires maritimes
- BOP 207 : sécurité et éducation routière
- BOP 215 : conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

- BOP 217 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
- BOP 333 : moyens mutualisés des administrations déconcentrés
- BOP 723 : contributions aux dépenses immobilières

ARTICLE 3 :

Dans la limite de leurs attributions et compétences, subdélégation de signature est accordée aux agents indiqués ci-dessous, à l'effet de :

- valider, dans l'application CHORUS formulaire, les demandes d'engagement et la constatation du service fait,
- signer les pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses hors CHORUS formulaire.

<u>SECRETARIAT GENERAL</u>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Raymond CAPITAINE, secrétaire général • M. Patrice DHEZ, adjoint au secrétaire général 	BOP 181-207-215-217-333 et 723
	<ul style="list-style-type: none"> • M. Philippe BLANCHARD, chef de l'unité logistique 	BOP 113-135-162-181-205- 207-215-217-333-723
	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Chantal GEFRELOT, chef de l'unité budget • M. Jean STARCK, Chargé de mission budget 	BOP 113-135-162-181-205- 207-215-217-333-723
	<ul style="list-style-type: none"> • M. Tanguy PRIGENT, chef de pôle ressources humaines et modernisation, • Mme Patricia MAHE, adjointe au chef de pôle ressources humaines et modernisation 	BOP 215 et 217
	<ul style="list-style-type: none"> • M. Didier ROBIN, chef d'unité bâtiment-construction-accessibilité 	BOP 723
	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Sophie RIBOD, chef de l'unité risques-nuisances 	BOP 181
	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Anne LELIARD, chef de l'unité Sécurité routière • M. Frédéric XOLIN, chef d'unité Education routière 	BOP 207
	<u>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT, URBANISME</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Gwenael HERVOUET, chef du service planification, logement, urbanisme, • M. Jean-Matthieu HOUPE, adjoint au chef de service planification, logement, urbanisme,

<u>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT, URBANISME</u>	<ul style="list-style-type: none"> Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN, adjointe au chef d'unité Renouvellement Urbain et Logement public Mme Isabelle LOUARN, chef d'unité politique du logement 	BOP 135
<u>MISSION OBSERVATION DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PAYSAGE</u>	<ul style="list-style-type: none"> Mme Priscille GHESQUIERE, chef de la Mission Observation des territoires, développement durable et paysage 	BOP 135
<u>SERVICE ACTIVITES MARITIMES</u>	<ul style="list-style-type: none"> Mme Kristenn LE BOURHIS, chef du service activités maritimes Mme Martine POUILLAIN, adjoint au chef du service activités maritimes 	BOP 205
<u>SERVICE AMENAGEMENT MER ET LITTORAL</u>	<ul style="list-style-type: none"> M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement, mer et littoral M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral Mme Nancy LEGER, adjointe au chef de service aménagement, mer et littoral 	BOP 113 et 205
<u>SERVICE ENVIRONNEMENT</u>	<ul style="list-style-type: none"> M. Bernard DIDIER, chef du service Environnement M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service Environnement 	BOP 113 et 162
	<ul style="list-style-type: none"> M. Jean-Paul TURGIE, chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture 	BOP 162
<u>SERVICE AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL</u>	<ul style="list-style-type: none"> Mme Françoise SALAUN, chef du service agriculture et développement rural, M. Yannick CORNEC, adjoint au chef du service agriculture et développement rural, 	BOP 154

ARTICLE 4 : Chorus coeur

Subdélégation est donnée aux détenteurs de la licence « responsable d'unité opérationnelle » de Chorus à Chantal GEFFRELOT, chef de l'unité budget et Jean STARCK, chargé de mission budget, pour l'utilisation de cette licence.

ARTICLE 5 : Chorus DT

Une subdélégation de signature est accordée pour les profils service gestionnaire (SG), gestionnaire valideur (GV) et gestionnaire de facture (FC), aux agents ci-dessous :

Noms	Profil Chorus DT nécessitant une délégation de signature
M. Eric HENNION, directeur départemental adjoint	service gestionnaire
M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint	service gestionnaire
M. Raymond CAPITAINE, secrétaire général	service gestionnaire
M. Patrice DHEZ, adjoint au secrétaire général	service gestionnaire
M. Tanguy PRIGENT, chef de pôle RH et modernisation	service gestionnaire
Mme Nadine PANSART, chargé de mission qualité	service gestionnaire
M. Philippe BLANCHARD, chef de l'unité logistique	gestionnaire valideur et gestionnaire facture
Mme Chantal GEFFRELOT, chef de l'unité budget	gestionnaire valideur et gestionnaire facture
M. Tanguy PRIGENT, chef de pôle RH et modernisation	gestionnaire valideur et gestionnaire facture
M. Jean STARCK, chargé de mission budget	gestionnaire facture

ARTICLE 6 : Interface Galion

Une subdélégation de signature est accordée pour le profil valideur de l'interface Galion, aux agents ci-dessous :

- Mme Gwenaél HERVOUET, chef du service Planification, Logement, Urbanisme,
- M. Jean-Matthieu HOUPE, adjoint au chef du service Planification, Logement, Urbanisme,
- Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN, adjointe au chef d'unité Renouvellement Urbain et Logement Public.

ARTICLE 7 : Carte achat

Sur le BOP 333, les agents désignés ci-après, sont autorisés, exclusivement pour les besoins du service et dans la limite des plafonds définis, à utiliser la carte achat :

Utilisateurs autorisés	Catégorie d'achat	Seuil annuel	Seuil par transaction
Philippe BLANCHARD	Marché « fournitures de bureau » - Lyreco	10 000€/an	6 000,00 €
	Marché « papier » UGAP	10 000€/an	
	Marché « consommables informatiques » UGAP	2 500€/an	
Chantal GEFFRELOT	Achats de proximité	20 000€/an	
	Marché « ODICE » UGAP	14 000€/an	

Le contrôle des transactions via le relevé d'opérations est réalisé par le secrétaire général, Raymond CAPITAINE.

ARTICLE 8 :

La décision du 6 mars 2019 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics du directeur départemental des territoires et de la mer est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

ARTICLE 9 :

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le 17 août 2019,

Le directeur départemental
des Territoires et de la Mer

Pierre BESSIN

Direction Générale des Finances publiques
Direction départementale des Finances publiques
des Côtes d'Armor
17, rue de la gare - CS 82366
22000 SAINT-BRIEUC cedex 1

Saint-Brieuc, le 23 août 2019

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services
de la direction départementale des Finances publiques des Côtes d'Armor**

L'Administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques des Côtes d'Armor

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques des Côtes d'Armor ;

Vu la délégation générale de signature du 1er septembre 2018 accordée par M. LE BUHAN Directeur départemental des Finances publiques des Côtes d'Armor ;

ARRÊTE

Article 1er :

La direction départementale des Finances publiques des Côtes d'Armor, sise à Saint-Brieuc, 17 rue de la gare, est ouverte au public :

- lundi, mardi et jeudi : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h ;
- mercredi : de 8h45 à 12h ;
- vendredi : de 8h45 à 12h15.

Article 2 :

Les services relevant de la direction départementale des Finances publiques des Côtes d'Armor sont ouverts au public conformément à la liste jointe en annexe.

Article 3 :

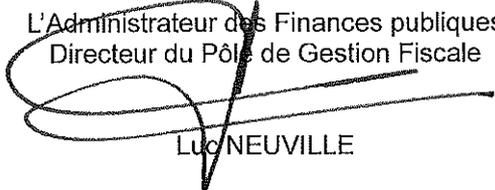
Les documents destinés aux services de publicité foncière reçus les jours ou demi-journées où ces services ne sont pas ouverts physiquement au public sont traités dans les mêmes conditions que les jours d'ouverture au public.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Côtes d'Armor. Il prend effet à compter du 1er septembre 2019.

P/ le Directeur départemental des Finances publiques

L'Administrateur des Finances publiques
Directeur du Pôle de Gestion Fiscale



LUC NEUVILLE

**HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES GUICHETS DES SERVICES DEPENDANT DE LA DIRECTION
DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES CÔTES D'ARMOR**

RESIDENCE	SERVICE	ADRESSE	HORAIRES D'OUVERTURE
DINAN	Service des Impôts des Particuliers	Centre des Finances Publiques 4 rue Salle Gourdine	Lundi au jeudi :
	Service des Impôts des Entreprises		8h45 à 12h / 13h30 à 16h
	Service de la Publicité Foncière		Vendredi :
	Centre des Impôts Foncier		8h45 à 12h
	Trésorerie	22 rue Lord Kitchener	Lundi au jeudi : 8h45 à 12h / 13h30 à 16h Fermeture le vendredi
GUINGAMP	Service des Impôts des Particuliers	Centre des Finances Publiques 13 avenue du Pdt Kennedy	Lundi, mardi et jeudi :
	Service des Impôts des Entreprises		8h45 à 12h / 13h30 à 16h
	Service de la Publicité Foncière		Mercredi et vendredi :
	Centre des Impôts Foncier		8h45 à 12h
	Trésorerie		
LANNION	Service des Impôts des Particuliers	Centre des Finances Publiques 54 rue de Kra Douar	Lundi au jeudi : 8h30 à 12h / 13h30 à 16h
	Service de la Publicité Foncière		Fermeture le vendredi
	Centre des Impôts Foncier		
	Service des Impôts des Entreprises		Uniquement sur rendez-vous
	Trésorerie		Lundi au jeudi : 8h30 à 12h / 13h30 à 16h
		Fermeture le vendredi	
LOUDEAC	Service des Impôts des Particuliers	Centre des Finances Publiques 4 rue Saint-Yves	Lundi au jeudi :
	Service des Impôts des Entreprises		8h45 à 12h / 13h30 à 16h
	Service de la Publicité Foncière		Vendredi :
	Trésorerie		8h45 à 12h
PAIMPOL	Service des Impôts des Particuliers - Service des Impôts des Entreprises	Centre des Finances Publiques Ave. Du Doyen Gabriel Le Bras	Lundi, mardi et jeudi :
	Trésorerie		8h45 à 12h / 13h30 à 16h Mercredi et vendredi : 8h45 à 12h
SAINT-BRIEUC	Services des Impôts des Particuliers	Centre des Finances Publiques 4 rue Abbé Garnier	Lundi, mardi et jeudi : 8h45 à 12h / 13h30 à 16h
	Services des Impôts des Entreprises		Mercredi : 8h45 à 12h
	Service de la Publicité Foncière		Vendredi : 8h45 à 12h15
	Centre des Impôts Foncier		
	St-Brieuc banlieue	8 place du 74ème RIT	Lundi au jeudi : 8h45 à 12h / 13h30 à 16h Vendredi : 8h45 à 12h
	St-Brieuc Municipale et Amendes	8 place du 74ème RIT	
	Paierie départementale	8 place du 74ème RIT	
	Trésorerie Centre hospitalier	10 rue Marcel Proust	
LAMBALLE	Trésorerie	22 rue du Dr Calmette	Lundi, mardi et jeudi : 8h45 à 12h / 13h30 à 16h Mercredi et vendredi : 8h45 à 12h

**HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES GUICHETS DES SERVICES DEPENDANT DE LA DIRECTION
DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES CÔTES D'ARMOR**

RESIDENCE	SERVICE	ADRESSE	HORAIRES D'OUVERTURE
BROONS	Trésorerie	6 place du Dr Laurent	Lundi au vendredi : 8h45 à 12h
LANVOLLON-PLOUHA		8 rue Saint-Jacques	
PLANCOËT		3 quai du Duc d'Alguillon	
PLESTIN-LES-GREVES		Place d'Auvelais	
CALLAC	Trésorerie	Place Jean Auffret	Lundi, mardi et jeudi : 9h à 12h / 13h30 à 16h
PLENEUF V.A.		1 rue Georges Lebreton	Mercredi et vendredi : 9h à 12h
ROSTRENEN	Trésorerie	6 rue Joseph Pennec	Lundi, mardi et jeudi : 9h à 12h / 13h30 à 16h Fermeture le mercredi et le vendredi
QUINTIN	Trésorerie	1 place du Martray	Lundi, mardi et jeudi : 9h à 12h / 13h30 à 16h Mercredi : 9h à 12h Fermeture le vendredi
TREGUIER-LRD	Trésorerie	16 rue Saint-André	Lundi et jeudi : 9h à 12h / 13h30 à 16h Mardi et mercredi : 9h à 12h Fermeture le vendredi
JUGON-LES-LACS	Trésorerie	25bis rue de Penthièvre	Lundi au vendredi : 9h à 12h
MONCONTOUR	Trésorerie	1 rue des Dames	mardi et jeudi : de 8h45 à 12h30 / 13h30 à 16h mercredi : de 8h45 à 12h15 Fermeture le lundi et le vendredi
MERDRIGNAC	Trésorerie	4 rue Basse Madeleine	lundi, mardi, mercredi et jeudi : de 8h30 à 12h30 Fermeture le vendredi